



Objet : Procès verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année  
Présenté aux : Membres de l'Association des Étudiant(e)s en Droit  
Par : Catherine Côté  
Date : Mardi le 7 avril 2015  
Lieu : Local B-2245

## **0. Constatation du quorum**

Le quorum est constaté.

## **1. Ouverture**

Léo Sirois propose l'ouverture de l'assemblée générale

Jonathan Sasson appuie.

Ouverture de l'assemblée à 11h33.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil exécutif propose d'ajouter 4 comités à ceux inscrits sur l'ODJ, soit les comités droit pénal, SimONU, Avocats canadiens à l'étranger et comité Femme et droit.

Xavier Morand Bock appuie.

Éliane demande de rajouter le comité bols et bolles au point 4.18.

Vincent Guérard appuie.

Marie Alexandra demande le vote.

La proposition est adoptée.

Simon Telles propose l'adoption de l'ODJ.

Philippe Dion appuie.



### **3. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale**

Éliane Boucher propose l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

Rosemarie Sarrazin appuie.

### **4. Élection des comités de l'AED**

François Alexandre Guay propose de procéder à l'élection en bloc des comités un par un.

#### **4.1 Droit du Travail**

Sophie Bolduc propose l'adoption de l'exécutif du comité Droit du Travail.

Léo Sirois appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.2 FEDJA**

Philippe Letarte propose l'adoption de l'exécutif de la FEDJA.

Raphaëlle Alimi-Lacroix appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.3 Revue Juridique**

Mathieu Lacelle propose l'adoption de l'exécutif de la Revue Juridique

Philippe Dion appuie

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.4 Sports**



Dominique Samson propose l'adoption de l'exécutif du Comité Sports.

Jean-François Trudelle appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### 4.5 CDAG

Mike Siméon veut se présenter au poste de VP événements.

Juliano Rodriguez se présente et explique pourquoi il serait le bon candidat pour la vice-présidence aux événements.

Mike Siméon se présente et explique pourquoi il serait le bon candidat pour la vice-présidence aux événements. Il explique aussi qu'il pose sa candidature

Mathieu Lacelle se demande pourquoi Mike Siméon se présente aujourd'hui.

Mike Siméon dit qu'il a porté sa candidature au comité, mais qu'il n'a pas été retenu.

Ariane Villemaire se demande quelles sont ses expériences.

Mike Siméon dit qu'il se présente, car il considère qu'il n'y a pas assez d'événements pour en apprendre sur la gestion et que le comité exploite uniquement le volet sur le droit des affaires.

Nicolas Pfister se présente.

Marie-Alexandra se demande quel est le processus d'élection du comité.

Adrien Veneziano explique que le processus de recrutement s'est fait sur la base du CV et de la lettre de présentation. Les personnes ont été sélectionnées selon leurs compétences.

Vicky porfilio se demande pourquoi l'autre candidate n'est pas présente.

Catherine Côté explique que tous les candidats avaient le mandat de se présenter en AG.

Nicolas Pfister, Juliano Rodriguez et Mike Siméon sont élus.

Loic Sanscartier propose l'adoption de l'exécutif du Comité CDAG.

Éliane Boucher appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.



#### **4.6 Jeux'Ridiques**

Dimitri Descardes désire se présenter au poste de VP sports.

Les 2 candidats se présentent.

Soleïca Monnier se présente et explique pourquoi elle serait la meilleure pour être la VP sports.

Dimitri Descardes se présente et explique pourquoi il serait le meilleur pour être le VP sports.

Suite au vote, Soleica Monnier est élue.

Vincent Gingras propose l'adoption de l'exécutif du Comité Law Games

Catherine Millette appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.7 Environnement**

Jonathan Sasson propose l'adoption de l'exécutif du Comité Environnement.

Jean-Nicolas Bissonnette appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.8 Débats**

Léo sirois propose l'adoption de l'exécutif du Comité Débats

Marie-Alexandra Ignatieff appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.9 CAF**

Philippe Letarte propose l'adoption de l'exécutif du CAF.

Félicia Jin appuie.



Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.10 Diversité**

Adrien Sanchez propose l'adoption de l'exécutif du Comité Diversité.

David Siméon appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.11 Affaires internationales**

Éliane Boucher propose l'adoption de l'exécutif du Comité Affaires internationales.

Éliane Villemure appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.12 Avocat(e)s en droit des réfugiés**

Anas Qiabi propose l'adoption de l'exécutif du Comité avocat(e)s en droit des réfugiés.

Philippe Dion appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.13 Avocats sans frontières**

Renaud Charest propose l'adoption de l'exécutif du Comité avocats sans frontières.

Laeticia Lanouri appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.14 Femmes et Droit**



Ariane Villemaire propose l'adoption de l'exécutif du comité Femmes et Droit.

Bérénice Irakabaho appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.15 Avocats Canadiens à l'étranger**

Simon Telles propose l'adoption de l'exécutif du Comité Avocats canadiens à l'étranger.

Léo Sirois appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.16 SimONU**

Mathieu Lacelle propose l'adoption de l'exécutif du comité SimONU.

Vincent Guérard appuie.

Jean-François Trudelle demande le vote.

L'exécutif du comité est adopté à majorité.

#### **4.17 Comité droit pénal**

Vincent Gingras propose l'adoption de l'exécutif du Comité droit pénal.

Raphaëlle Alimi-Lacroix appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

#### **4.18 Bols et Bolles**

L'exécutif suivant est proposé :



Président: Charles Hébert  
Trésorier: Philippe Dion  
Vice-Président aux communications: Justine Daigle

Amina Joobar propose l'adoption de l'exécutif du comité Bols et Bolles.

Mathieu Lacelle appuie.

Il n'y a pas de demande de vote, donc l'exécutif du comité est adopté à l'unanimité.

### **5. Modifications aux Règlements Généraux proposées par le C.A.**

François Alexandre propose que Simon Telles le remplace comme Président pour ce point-ci.

Vincent Guérard appuie.

Raphaëlle Alimi-Lacroix aimerait avoir un point d'information. Elle veut être en mesure de lire les modifications.

Marie-Alexandra Ignatieff aimerait pouvoir lire les articles au complet, en contexte.

François Alexandre propose les modifications aux RG (Voir Annexe I). Le Vérificateur Général a été créé l'an dernier. Les modifications ne font simplement qu'enlever ce poste du conseil d'administration. La tâche décrite dans les RG est impraticable. Ce serait un doublon du trésorier. On paye quelqu'un pour suivre le trésorier donc ce n'est pas nécessaire. Dans les faits, c'est difficile de créer un poste de suivi aussi serré. Au niveau du manqué d'indépendance, un étudiants peut difficile complètement s'en détacher.

François Alexandre explique qu'on devrait avoir une présomption de bonne foi et qu'on élit les exécutants en leur donnant une certaine confiance quant à leur mandat. Le C.A. surveille déjà le travail du trésorier, ce serait donc redondant de garder le Vérificateur Général. Il y a un suivi budgétaire fait de manière très serrée par le C.A.

Léo Sirois demande s'il ne serait pas mieux d'alléger la tâche plutôt que de l'abroger.

François Alexandre dit qu'en faisant ça, on revient au mandat du C.A. Or, tous les administrateurs auraient le même mandat que le Vérificateur général, ce qui enlève la pertinence du poste.

Marie-Alexandra Ignatieff se demande ce que le vérificateur externe suit par rapport aux dépenses.



Jean-François Trudelle explique que le comptable reçoit le document qui permet le suivi du budget. Les états de banque, cartes de crédit, etc. Cette année, un examen a eu lieu. Le travail du comptable est d'être indépendant des chiffres qui lui sont présentés, mais d'analyser les données qui lui sont remises. Il vérifie que les dépenses sont justifiées.

Jonathan Sasson demande si Ozzy peut s'exprimer sur le sujet.

Ozzy dit que comme mentionné par François Alexandre, le C.A. a adopté cette modification aux RG. Le rôle du C.A. a beaucoup changé depuis quelques années. Le rôle du suivi des finances est très important et occupe tous les administrateurs.

Gabrielle Morneau El-Hajal se demande si le comptable a accès à toutes les informations.

Jean-François dit que le comptable peut tout demander au trésorier.

Vincent Guérard dit qu'il est membre du C.A. et que si jamais les gens votent contre l'abolition, il suggère d'au moins redéfinir son rôle, car sinon ce serait redondant. Il faut circonscrire le nombre de personnes au C.A. selon lui.

Rosemarie Sarrazin dit qu'on abolit le poste de VG, mais ses tâches seront réparties entre 13 administrateurs qui font déjà un suivi des finances.

Marie-Alexandra demande quelle est l'étape entre le audit et la vérification comptable.

Jean-François Trudelle dit que si on avait un énorme budget, il aurait l'obligation de faire un audit. Cependant, c'est extrêmement coûteux et non nécessaire pour une petite entreprise à but non lucratif de notre taille.

Hannah Toledano demande la question préalable.  
Les étudiants se disent prêts à voter.

La proposition du C.A. est adoptée.

## **6. Création du Comité Perspectives**

Maxime Soulière vient présenter brièvement le comité qu'il veut créer. Il dit qu'il y a beaucoup de comités à la Faculté. Il se distingue cependant de ses pairs pour en justifier la création. Il explique que les fondateurs du comité cherchent à sensibiliser la population étudiante à certaines réalités. Ce que le comité cherche à faire est d'accompagner les étudiants dans l'atteinte de leurs objectifs professionnels. Le comité cherche à être une alternative tangible pour les étudiants. Les membres du comité avaient communiqué avec les candidats à la Vice-





Présidence au développement de carrière. On cherche à développer un projet de création d'un système de mentorat avec des professionnels du droit.

Jean-François Trudelle dit qu'au niveau budget, on a une prolifération des comités et c'est inquiétant. D'un point de vue budgétaire, on a moins de ressources et d'avoir plus de comités fait qu'il y aura une part moins grande attribuée à chacun. Il explique qu'en créant ce comité, on rajoute un intermédiaire qui n'est pas nécessaire considérant qu'il y a déjà un exécutant dont c'est le mandat et qu'il y a aussi le CDP.

Robin Mercier-Villeneuve félicite l'initiative et dit que pour ce qui est du budget, il n'est pas inquiet, car le CDT n'a pas eu de misère à en avoir, même s'il était un nouveau comité.

Maxime dit que lorsque Jean-François parle de dédoublement, le comité a pensé à ces enjeux. Il va y avoir une place sur le comité pour le VP développement de carrière.

Jean-Nicolas Bissonnette dit qu'à prime abord, c'est une excellente initiative. Il va faire du mieux qu'il peut pour favoriser la communication entre le comité et l'AED. Il pense que c'est important d'encourager un comité qui va dans cette direction.

Il y a demande de vote.

Le comité perspectives est créé.

## **7. Création du comité « Amuse-toi! Abuse pas! »**

Léo Sirois propose un comité spécial. Il dit qu'on a eu quelques problèmes avec les activités d'initiation. Dans le plan d'action pour régler ces problèmes, on avait prévu la création d'un comité. C'est pour que tous soient à l'aise avec les activités d'initiation. Les juges des initiations devraient appuyer les recommandations du comité.

Étienne Gendron dit qu'il se rappelle que durant les débats des élections, la personne élue a montré une réticence à l'idée de changer les activités d'initiations. Il se demande si le comité sera bloqué dans son travail.

Léo dit que l'Assemblée Générale est souveraine et que si elle veut apporter des changements, elle peut le faire. Le comité va recenser les commentaires et va faire des recommandations qui devront être mises en place par l'AED.

Simon Telles dit que l'Exécutif de l'AED n'a aucune réticence envers le comité. Il n'y a pas de craintes à avoir à cet égard.



Hannah Tolédano aimerait amender la proposition pour que les 2 juges soient des étudiants élus donc 3 de 3<sup>e</sup>, 3 de 1<sup>e</sup> et 2 de 1<sup>e</sup>.

Léo Sirois dit que pour les étudiants de 1<sup>e</sup> année, il y aura un vote à l'AG d'automne.

Léo Sirois dit que pour l'amendement, il croit que le VP vie étudiante est là pour faire un changement dans toutes les activités. Les 2 juges sont, selon lui, essentiels dans ce comité, car ce sont eux qui sont en charge de plusieurs activités étudiantes et que si on veut un changement effectif, ces personnes seraient essentielles au comité.

Ozzy dit que 3/9 n'est pas suffisant pour faire passer une modification non souhaitée. Ainsi, il ne voit pas pourquoi on enlèverait les 2 juges à la proposition.

Hannah Toledano dit qu'elle pense que ce sont les étudiants en AG qui devraient être présents sur ce comité pour qu'il y ait de vrais changements.

Jeremy van Doorn dit que si ça passe, ce sera une décision de l'assemblée générale. Il ne faut pas amoindrir la position des juges dans les activités au quotidien ainsi que lors des initiations et du carnaval. Le juge en chef est là pour encadrer les juges et il n'est pas autant proche des étudiants que les autres juges.

Hannah dit qu'elle ne pense pas du tout à exclure les juges, ils pourraient être élus pour siéger sur le comité.

Julia Portelance dit que certains juges en chef n'ont pas encore été juges et que ce peut être important d'avoir des juges d'expérience.

L'amendement est battu et l'assemblée revient à la proposition.

Marc-Simon Duquette rassure l'assemblée et dit qu'il n'est pas du tout contre l'idée de modifier les initiations. Il ne veut simplement pas changer le caractère compétitif des initiations. Il demande au proposeur en quoi la création en fin de session aura un impact sur l'an prochain.

Léo Sirois dit que la partie recensement ne sera pas prête pour le début de l'année, mais il pense que les étudiants du comité pourront déjà y mettre leur grain de sel et faire des recommandations.

Francis Lussier pense que le comité peut avoir un impact bénéfique sur les initiations et ne comprend pas la période de 5 ans et propose un amendement de 3 ans au lieu de 5 ans.

Il n'y a pas d'appui.

Amina Joobar dit qu'on doit se doter de cet outil pour régler les problématiques que plusieurs écoles ont eu au Canada. Elle croit que si l'AG décide de l'adopter, elle pense que ça va donner des outils aux étudiants pour apprécier toutes les différentes activités.



Bérénice Irakabaho ne comprend pas l'application concrète dans les prochaines années. Il va y avoir beaucoup de changement au sein du comité. Elle se demande quel est le but du comité.

Léo Sirois dit que le mandat du comité est de rendre plus accessibles et agréables les activités étudiantes. Le comité ne pourra pas appuyer toutes les initiatives.

Dominique Samson dit que la raison d'être du comité est d'exister pendant 5 ans pour apporter des réformes. On veut faire une évolution graduelle en se basant sur les recommandations.

Léo dit qu'il y a beaucoup d'inquiétudes des étudiants quant aux actions concrètes et il pense que c'est surtout pour le changement de culture.

Il n'y a pas de demande de vote et le comité est par conséquent créé.

#### **8. Création d'un comité ad hoc sur la formation en droit pénal**

Anthony Lorrain dit que c'est une initiative du comité droit pénal. Ils trouvent que le cursus offert en droit pénal est très restreint.

La proposition est la suivante :

Attendu que l'offre de cours de droit pénal a diminué dans les dernières années et est défavorisée par rapport aux autres branches de droit

Qu'il soit résolu que l'AED crée un comité ad hoc, dirigé par le Vice-président aux affaires académiques, chargé de faire des recommandations au décanat afin d'augmenter et diversifier l'offre de cours de droit pénal.

Julien Thibault appuie.

Simon Telles propose la mise en dépôt.

La proposition de mise en dépôt est acceptée.

#### **9. Adoption de la Charte du Comité Femmes et Droit**

Gabrielle Paris Gagnon dit que dans l'élan de la réforme des initiations, les membres de Femmes et Droit et de diversité ont discuté et ont décidé de rédiger une charte (Voir Annexe II). Ils ont travaillé de paire avec l'AED.

Philippe Letarte demande en quoi consiste le projet.



Marie-Alexandra Ignatieff dit qu'ils ont plusieurs projets concrets.

Robin Mercier-Villeneuve dit qu'en lisant le projet de Charte, il comprend que le côté coercitif sera de dénoncer les situations à l'encontre des valeurs proposées par la Charte.

Léo Sirois dit que ce sera l'AED qui s'engage à dénoncer ces contraventions à la Charte.

Ariane Villemare dit que le but n'est pas de dénoncer et de pointer du doigt, mais d'avoir une Charte qui guide les actions.

Matthew se demande si on peut voir l'information en plus gros sur l'écran.

Éliane Boucher dit qu'elle est prête à se pencher sur le projet en coordination avec les comités.

Anas Qiabi propose la mise en dépôt.

La mise en dépôt ne passe pas.

Raphaëlle Alimi-Lacroix demande la question préalable.

Matthew demande de pouvoir lire le projet de Charte.

Léa Com-Nougé lit le projet de Charte.

Jeremy van Doorn dit qu'on peut faire une nouvelle AG, mais qu'il faut prendre le temps pour bien faire les choses. Il propose la mise en dépôt.

Robin Mercier Villeneuve propose l'ajournement.

La proposition est adoptée.

10. Modification du nom du « Comité Sports »
11. Adhésion de l'AED comme membre associatif de la Ligue des droits et libertés ("LDL")
12. Questions des membres
13. Fermeture

Il y a fermeture de l'assemblée générale à 12h58.



ANNEXE I

## Modification des Règlements généraux : abolition du poste de Vérificateur général des finances - Résolution CA-2015-02-12-2

ATTENDU de l'intention du Conseil d'administration de l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal d'abolir le poste de Vérificateur Général.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration de l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal :

ABROGE les articles suivant de ses règlements généraux :

30.1 Vérificateur général

32 f) Composition du conseil d'administration 51.1 Vérificateur général des finances

MODIFIE ses règlements généraux en retirant les segments de phrases suivants:

29 v) « et le vérificateur général » et « et le vérificateur général »

L'article 29 v) se lisant dorénavant comme suit : « de convoquer une rencontre avec le président ou le trésorier d'un comité socioculturel pour questionner ces derniers sur leur demande budgétaire, sur le budget et sur l'utilisation des sommes allouées par l'Association lorsque les explications fournies et les vérifications préalables faites par le trésorier sont jugées insuffisantes. Cette réunion doit se faire en présence du trésorier de l'Association.

29 w) « et le vérificateur général », « et le vérificateur général » et « et le vérificateur général »

L'article 29 w) se lisant dorénavant comme suit : « de demander une rencontre avec le président ou le trésorier d'une corporation indépendante pour questionner ces derniers sur leur demande budgétaire et sur l'utilisation des sommes allouées par l'Association lorsque les explications fournies par le trésorier de l'Association et les vérifications préalables faites par le trésorier de l'Association sont jugées insuffisantes. Cette réunion doit se faire en présence du trésorier de l'Association. »

MODIFIE ses règlements électoraux en retirant le segment de phrase suivant:

46. Application des règles de la présente section

«qu'au Vérificateur général des finances et»

L'article 46 se lisant dorénavant comme suit : «Les règles de la présente section s'appliquent aux candidats aux postes d'administrateurs de deuxième et de troisième année ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration.»



ANNEXE II

**PROJET DE CHARTE DU COMITÉ FEMME ET DROIT**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs étudiantes et étudiants ont exprimé leurs diverses préoccupations et malaises au sujet des initiations et de certaines activités à caractère social de la Faculté, et ce, tout au long de la dernière année et des années antérieures.

**CONSIDÉRANT QUE** ces préoccupations et malaises s'articulent notamment autour de sujets tels que l'égalité des sexes, l'inclusion, le consentement, le respect de ses limites personnelles, le respect de l'autre, la consommation responsable et le bien-être des étudiantes et des étudiants.

**CONSIDÉRANT QUE** la Faculté de droit de l'Université de Montréal se doit d'être un espace sécuritaire, inclusif et respectueux de tous, et ce, en raison des valeurs qui y sont enseignées quotidiennement dans l'étude du droit.

**CONSIDÉRANT QUE** le *statut quo* en la matière n'est pas une attitude acceptable et soutenable à l'heure actuelle et qu'il faut avoir l'audace, collectivement, de faire bouger les choses via une approche éducationnelle.

**CONSIDÉRANT QUE** le présent exécutif de l'Association des Étudiant.e.s en Droit (AED) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal a exprimé son ouverture face à cette initiative des Comités Femmes et Droit et Diversité.

\* \* \*

Le Comité Femmes et Droit, conjointement avec le Comité Diversité :

**PROPOSE QUE** soit adoptée une *Charte inclusive de la Faculté de droit de l'Université de Montréal* pour ainsi promouvoir les valeurs qui sont à la base même de cette initiative et ainsi assurer la pérennité de celle-ci, et ce, sans égard aux aléas politiques de la vie facultaire.

**PROPOSE QUE** tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans les activités socioculturelles telles que les initiations de début d'année, notamment les juges, les accompagnateurs (*boosters*), les exécutants de l'AED, reçoivent une formation qui les préparent à identifier les situations susceptibles de compromettre les principes véhiculés par cette Charte pour mieux intervenir lorsque de telles situations se manifestent.

**PROPOSE QUE** tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans les activités socioculturelles, notamment les juges, les accompagnateurs (*boosters*), les



exécutants et de l'AED, s'engagent à faire la promotion des principes contenus dans cette Charte tout au long de l'année, notamment durant la semaine d'initiations et le carnaval.

**PROPOSE QU'**une séance collective d'information soit donnée à tous les étudiant.e.s de première année lors de la première journée de cours, et ce, dans le but de les sensibiliser au consentement sexuel et aux principes véhiculés par ladite Charte, notamment pour que ceux-ci réalisent que l'ensemble de la population étudiante se doit de respecter les limites personnelles de chacun.

**PROPOSE QUE** les accompagnateurs (*Booster*), un membre de l'exécutif de l'AED donne cette séance collective d'information pour que les étudiant.e.s puissent comprendre qu'ils appuient unanimement cette vision et cette initiative.

**PROPOSE QUE** cette *Charte inclusive de la Faculté de droit de l'Université de Montréal* soit incluse dans l'envoi d'été.

**PROPOSE QUE** l'actuel comité responsable de la révision des initiations et du carnaval attache une attention particulière aux principes véhiculés par cette *Charte inclusive de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*.

**PROPOSE QUE** suite aux activités d'initiations et du carnaval les étudiants soient consultés, à travers un sondage publié dans le lien de l'AED, à propos de leur expérience et qu'ils puissent faire part de leurs impressions et améliorations à apporter.

**PROPOSE QUE** soit obligatoirement imprimé sur tous les vêtements qui sont utilisés dans le cadre desdites activités socioculturelles la mention «sans oui, c'est non», ou autres slogans de sensibilisation au consentement.

\* \* \*

**MANDATE** l'AED d'assurer que la formation mentionnée précédemment soit donnée en temps requis par une ressource compétente en la matière.

**MANDATE** l'AED de mettre en œuvre l'ensemble des propositions colligées au sein du présent document.



## **Charte inclusive de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal**

### **Préambule**

*La présente Charte a pour objectif de promouvoir et d'assurer le respect de certaines valeurs et de certains principes qui sont chers à l'ensemble du corps étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, notamment l'égalité des sexes, l'inclusion, le consentement, le respect de ses limites personnelles, le respect de l'autre, la consommation responsable et le bien-être des étudiantes et des étudiants.*

\* \* \*

### **Article 1 - Égalité et non-discrimination**

L'égalité des individus est une valeur fondamentale reconnue et observée par l'ensemble du corps étudiant, et ce, en tout temps.

Nul ne doit être discriminé en raison, notamment, de sa nationalité, son origine ethnique, son sexe, son orientation sexuelle, son état civil, son âge, sa capacité physique, sa religion, ses convictions politiques, sa langue, sa condition sociale, son handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

### **Article 2 - Inclusion**

La Faculté de droit se veut un milieu inclusif dans toutes ses sphères d'activités. L'exécutif de l'AED et les autres acteurs de la vie étudiante se doivent d'agir en ce sens.

### **Article 3 - Respect de ses limites personnelles**

Chacun a droit au respect de ses limites personnelles et peut les affirmer sans crainte, notamment en matière de consommation d'alcool.

Ainsi, nul ne doit indûment faire pression sur un individu de façon à porter atteinte à son intégrité et son inviolabilité.

### **Article 4 - Dignité**

Chacun a droit au respect de sa dignité et de sa réputation.

### **Article 5 - Bien-être personnel**

Chacun doit se soucier du bien-être de ses pairs en tout temps.

### **Article 6 - Activités**

Toute activité ne respectant pas les valeurs et principes de la présente Charte, que ce soit une chanson, une offrande ou encore un défi de toute sorte, sera dénoncée.

### **Article 7 - Respect et application de la Charte**





ÉTUDIANT(E)S EN DROIT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

L'ensemble des membres de l'AED est tenu de respecter la présente Charte et d'appliquer ses principes en tout temps.

Le conseil exécutif de l'AED est l'instance qui surveille son application.